
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE

SEANCE DU 14 MARS 2013

Nombre de membres afférents au CM : 11
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mil treize, et le 14 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 6 mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude SCHOUMACHER, Maire.

Etaient présents : Mmes. COLLIOT Brigitte, KLEIN Christine, KLEIN Eliane, RITZENTHALER Myriam, MM. LOMANTO Christophe, RESLINGER Rémy, ROGOVITZ Franck, ROHR Maurice, SCHOUMACHER Claude, VINCLER Henri-Louis

Absent excusé : M. PETIT Lionel

1. MODIFICATION DES STATUTS DE LA C.C.P.B. – DISSOLUTION DU S.I.V.O.M. – V.R.D.

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Boulageois le 21 février 2013.

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Schéma Départemental de Cohésion Intercommunale approuvé le 22 décembre 2011,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Boulageois comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 2014 :

- « COMPETENCES FACULTATIVES

Compétence en qualité d'autorité concédante de la distribution publique d'électricité et de la fourniture d'électricité :

La communauté de communes exerce, en lieu et place de l'ensemble des communes concernées, la compétence d'autorité concédante des missions de service public afférentes au développement et à l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, ainsi qu'à la fourniture d'électricité aux clients qui bénéficient des tarifs réglementés de vente ou de la tarification spéciale dite « produit de première nécessité ».

Au titre de cette compétence, la communauté de communes exerce les attributions fixées par le contrat de concession et son cahier des charges, et notamment les activités suivantes :

- 1.1 passation avec les entreprises concessionnaires de tout acte relatif à la délégation des missions de service public précitées ;
- 1.2 organisation et exercice du contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par le cahier des charges de la concession et du contrôle du réseau public de distribution d'électricité, conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
- 1.3 représentation des intérêts des usagers dans leurs relations avec les entreprises concessionnaires ;

1.4 représentation des communes membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que les collectivités doivent être représentées ou consultées.

INTERET COMMUNAUTAIRE : la compétence s'exerce dans toutes les communes membres, à l'exception des communes déjà couvertes par une entreprise locale de distribution. »

- nettoyage des bouches d'égout : intégré à la compétence assainissement.

de reprendre les compétences suivantes, exercées jusqu'alors par le S.I.V.O.M. - V.R.D. de Boulay-Bouzonville, à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- création, aménagement et entretien des voiries communales
- entretien de l'éclairage public
- dératissage

en soulignant que les autres compétences optionnelles n'ont jamais été transférées au SIVOM par la commune de Varize (balayage des rues, construction de plateaux sportifs).

2. REMUNERATION DE L'OUVRIER COMMUNAL

Le contrat de l'ouvrier communal en poste arrivera à échéance le 31 mai prochain. Compte-tenu de la qualité des services accomplis, le Conseil Municipal décide de promouvoir l'agent à un échelon supérieur.

Il est ainsi procédé à l'ajustement de la classification indiciaire de Monsieur Joseph KLEIN du 6° au 9° échelon du grade d'adjoint technique de 2° classe (indice brut 348, indice majoré 326).

Madame Christine KLEIN, intéressée, n'a pas pris part aux discussions ni au vote.

3. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – CONVENTION A CONCLURE AVEC LA COMMUNE DE HELSTROFF

Le redéploiement du secrétaire de mairie intercommunal génère des besoins en formation pour le nouvel agent qui a été recruté à Helstroff. Pendant une période transitoire, le secrétaire confirmé se charge d'assurer la formation de la nouvelle recrue.

Les heures de travail dérogeant au calendrier initial de répartition fixé entre les deux collectivités feront l'objet d'un remboursement par la Commune de Helstroff, au tarif horaire de 21,50 €, dans la limite de 50 heures sur l'année 2013.

Ces dispositions ont été acceptées par le Conseil Municipal de Helstroff en sa séance du 22 février 2013. Un état calendaire sera fourni à l'appui de la demande de remboursement. Le Maire reçoit délégation du Conseil Municipal pour comparaître à la signature de la convention fixant ces dispositions.

4. SENTIERS DE RANDONNEE

Sous l'égide de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, la Communauté de Communes du Pays de Pange vient d'élaborer le tracé d'un chemin de randonnée reliant Courcelles-Chaussy à Frécourt, Servigny-lès-Raville, Raville, puis retour par les Fermes de Plappecourt situées sur le ban communal. Cet itinéraire emprunte des sentiers ainsi que quelques portions de route, entièrement situés sur propriété publique.

Madame Eliane KLEIN fait part d'une initiative similaire conduite par la Communauté de Communes du Pays Boulageois, visant à matérialiser depuis Courcelles-Chaussy le Sentier historique des Huguenots. Des discussions sont en cours pour résoudre la problématique du contournement des

propriétés privées forestières. Dans l'immédiat, la matérialisation de huit boucles de randonnée a été définie dans le périmètre de la communauté de communes, ainsi que diverses liaisons entre villages.

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2012. Présenté par le 1^{er} Adjoint, Madame Eliane KLEIN, il s'établit ainsi :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	339 156,56 + 87 570,28 (excédent reporté)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	152 071,53
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	274 655,31 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	181 499,82 + 112 504,27 (excédent reporté)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	309 777,17
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	15 773,08 €

EXCEDENT DE CLÔTURE hors restes à réaliser	258 882,23 €
---	---------------------

Le compte de gestion 2012, arrêté par le Trésorier Municipal, est identique au compte administratif 2012. Le Conseil Municipal en prend acte. Monsieur le Maire n'a pas pris part à ces délibérations.

Le Conseil Municipal décide par ailleurs d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 100 000 €, à la section d'investissement.

6. BUDGET PRIMITIF 2013

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2013 :

<i>Dépenses de FONCTIONNEMENT</i>		<i>Recettes de FONCTIONNEMENT</i>	
Charges Générales	57 400	Produit des Services	3 100
Charges de Personnel	47 500	Impôts et taxes	144 050
Autres charges de gestion courantes	67 200	Dotations et Participations	84 380
Charges Financières	6 662	Autres produits de gestion courante	21 500
Charges exceptionnelles	1 100	Produits exceptionnels	5 010
Dépenses Imprévues	0		
Total dépenses	179 862 €	Total Recettes	258 040 €
Virement à la section Investissement	252 834	Excédent reporté	174 656
Ecritures d'ordre	0		0
Total dépenses de fonctionnement	432 696 €	Total Recettes de fonctionnement	432 696 €

Dépenses d'INVESTISSEMENT		Recettes d'INVESTISSEMENT	
Remboursement Emprunt et assimilés	35 781	Compensation TVA et Taxe d'aménagement	5 407
Opérations d'équipement affectées	287 000	Subventions diverses	122 150
Opérations non affectées	131 305	Emprunt et assimilé	1 155
Dépenses Imprévues	11 686	Affectation N – 1	100 000
Déficit investissement N-1	15 774	Excédent d'investissement N-1	0
		Virement de la section Fonctionnement	252 834
Ecritures d'ordre	100 560	Ecritures d'ordre	100 560
Total dépenses d'investissement	582 106 €	Total recettes d'Investissement	582 106 €

Le programme d'investissement 2013 comporte, parmi les opérations les plus importantes :

- des travaux de réfection de trottoirs et de sécurisation en traverse
- le lancement d'études en vue de la valorisation de l'ancienne école en logement
- la réalisation d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau potable vers Vaudoncourt, en cas de confirmation du projet de lotissement
- la poursuite du programme de sécurité routière (pose de cinémomètres à vocation pédagogique)

Madame Eliane KLEIN rappelle, photos à l'appui, la nécessité d'intervenir rapidement sur le Chemin de Léovillers, dont elle expose l'état de dégradation manifeste. Une discussion s'ensuit sur la conclusion du programme de subvention départemental P.A.C.T.E. 57, devant intervenir au cours de l'année, au rang duquel la réfection de voirie visée pourrait faire l'objet d'une inscription.

7. TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, qui l'accepte, de ne procéder à aucune augmentation des taux d'imposition locale pour l'année 2013.

Par ailleurs, l'assemblée prend note d'un impayé de redevance d'ordures ménagères sur l'exercice 2006 et entérine la perte sur créances irrécouvrables correspondante, pour un montant de 276,82 €, les poursuites s'étant avérées infructueuses. Les crédits sont prévus à l'article 6541.

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 38 € au Souvenir Français
- 38 € au Bleuet de France

L'adhésion au C.A.U.E. à hauteur de 90 € est décidée pour 2013, le rôle de conseil de cette entité pouvant être apprécié dans divers aménagements.

9. DIVERS

Le Conseil Municipal sollicite le report de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 et charge Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Périscolaire des Saules de la Nied de conduire les démarches en ce sens.

Madame Eliane KLEIN dresse l'état des effectifs à l'école intercommunale. Le groupe scolaire accueille actuellement 196 élèves, et cet effectif atteindra les 200 à la prochaine rentrée de septembre, sous réserve de dérogations. Les inscriptions des nouveaux écoliers seront prises par le Directeur, sur rendez-vous préalable à l'initiative des parents, les 25 et 28 mai prochains.

Madame COLLIOT intervient pour solliciter l'amélioration de la signalétique d'accès au groupe scolaire. Des panneaux indicateurs complémentaires seront mis en place.

Madame Eliane KLEIN rappelle être une nouvelle fois intervenue auprès des services de la Poste en vue du renouvellement des boîtes aux lettres groupées, dont certaines sont dans un état de dégradation avancé. Un renouvellement des boîtes les plus anciennes pourrait être envisagé dans le haut de Varize ainsi qu'à Vaudoncourt, mais la Direction de la Poste n'avance aucune date pour cette opération. Une optimisation des implantations serait effectuée à cette occasion, afin d'éviter les traversées de chaussée à fort trafic.

Monsieur ROGOVITZ rappelle les restrictions en matière d'illumination des bâtiments entrant en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Des dispositions devront être prises en ce sens.

Madame Christine KLEIN évoque une nouvelle fois la problématique du stationnement à Vaudoncourt et la neutralisation des usoirs abusivement effectuée par certains propriétaires au moyen de bacs à fleurs, qui obère les possibilités de stationnement pour l'ensemble des habitants.

La séance est levée à 21 heures 45.

Fait et délibéré à VARIZE le 14 mars 2013.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

C. SCHOUMACHER